

Alors elle déploya la sévérité la plus rigoureuse. Des professeurs, des ecclésiastiques, soupçonnés de mêler la politique à l'enseignement ou à l'instruction religieuse, furent destitués ou soumis à une surveillance sévère. Un Congrès des souverains allemands se réunit à *Karlsbad* le 7 août, et sous l'influence du ministre autrichien le prince de Metternich prépara les résolutions à soumettre à la Diète. Invitée à se prononcer sur l'article 13 du pacte fédéral, la Diète déclara qu'elle n'avait voulu parler que des anciens *États*, que des garanties conformes à l'histoire, aux idées allemandes, et non des théories nouvelles et étrangères. On décida que les universités, les professeurs et les étudiants seraient placés sous une surveillance spéciale : on établit la censure des écrits pendant cinq ans. On institua à Mayence une *commission de recherches* émanant de la Diète et composée de sept membres.

La Prusse avait déjà donné l'exemple de la répression, fermé les écoles gymnastiques, suspendu Arndt de ses fonctions, forcé Gœrres à se réfugier en Suisse. Le Sénat académique somma les étudiants de se présenter devant une commission d'enquête. A Iéna, le philosophe Fries et le grand naturaliste Oken furent également destitués. Une sorte de terreur pesa sur l'Allemagne. Il y eut cependant des protestations : plusieurs princes s'indignèrent qu'on leur fit la loi, et le roi de Wurtemberg, Guillaume, choisit ce moment pour s'accorder avec ses États et mettre en vigueur la constitution.

Acte final du congrès de Vienne (15 mai et 8 juin 1820). — Metternich à *Karlsbad* avait fait décider que de nouvelles conférences se tiendraient à Vienne pour traiter les questions allemandes. Il réussit à faire de ces conférences comme une suite du congrès de Vienne et à y faire adopter un acte, appelé *acte final*, qui complétait le pacte fédéral, définissant d'une manière plus étendue la nature et la sphère d'action de la Confédération germanique. On régla à nouveau les rapports des